

Document nécessaires et obligatoire pour l'obtention de l'aide juridique (PRO DEO)

Depuis le 1 septembre 2016, le bureau d'aide juridique réclame :

- Votre composition de ménage ;
- La preuve de la perception de vos revenus (datant de moins de 2 mois) ;
- Votre **dernier** avis d'imposition extrait de rôle (revenus 2022 – exercice d'imposition 2023) ;
- Le formulaire de demande d'aide juridique de deuxième ligne dûment complété ;
- La preuve de la perception d'une éventuelle part contributive, ou à défaut une attestation sur l'honneur stipulant que vous ne percevez pas de part contributive ;
- La preuve des revenus ou à défaut, une attestation scolaire pour les éventuelles personnes majeures qui apparaissent sur votre composition de ménage.

Afin d'accélérer votre demande, il convient de vous rendre au Bureau d'Aide Juridique : Palais de Justice de la Place Saint Lambert, du lundi au vendredi de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H00 **avec tous les documents mentionnés ci-dessus.**